



Conseil d'établissement

Réunion 2021-2022-06

Date : le lundi 13 juin 2022
Heure : À 18 h
Endroit : À l'école (salon du personnel)

Procès-verbal

Personnes présentes : Catherine Bégin, Geneviève Fortin-Boudreault, Nancy Flamand, Marie-Hélène Roy, Simon Vallière, Claudine Briand, Nadine Vézina, Fernanda Bertolini, Guillaume Desrosiers-Bellemare, Christian Perreault.

Personne absente: France Maurice

1. MOT DE BIENVENUE
Mme Fortin-Boudreault salue les membres et s'assure du quorum.
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 📁
Mme Fortin-Boudreault fait la lecture de l'ordre du jour. Mme Bégin demande d'ajouter dans les points de décision la tarification au service de garde.
8.1 Tarification service de garde pour l'année scolaire 2022-2023
Mme Nancy Flamand propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout demandé.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ CE : -21-22/54
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2022 📁
Mme Fortin-Boudreault fait le survol du procès-verbal et demande aux membres si des corrections doivent être faites.
On demande de retirer le point numéro 10 qui se répète au point 7.5
Le nom de famille de Guillaume est incomplet. On devrait lire : Monsieur Guillaume Desrosiers-Bellemare.
Mme Marie-Hélène Roy recommande l'approbation du procès-verbal avec les deux corrections nommées.
APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ CE : -21-22/55
4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2022
Mme Nancy Flamand propose d'ajouter la phrase proposée par Mme Bégin en courriel dans les modalités du service de garde en lien avec les processus de fin de journée.
4.2 Par mesure de sécurité, le parent doit se présenter au personnel de l'accueil à l'arrivée et au départ de l'enfant. Cette personne se charge de prévenir le personnel lorsque votre enfant doit quitter. <i>Si vous ne pouvez venir chercher votre enfant, vous devez prévenir le service de garde et nous informer de la personne qui viendra chercher votre enfant. Vous pouvez le faire en téléphonant au service de garde, mais surtout en l'indiquant via l'application HOPHOP. Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements pourront quitter avec votre enfant. Nous nous réservons le droit de demander à ces personnes de s'identifier.</i> La circulation dans l'école n'est pas permise aux parents. Ceux-ci doivent attendre à la porte que leur enfant arrive.

Il est aussi possible de télécharger l'application HOPHOP pour prévenir de votre arrivée au service de garde. Les frais d'application sont de 25\$ par année par famille. C'est la compagnie HOPHOP qui gère cette application. (changer pour compagnie Bleu-K inc.) Monsieur Perreault se questionne sur la confidentialité de l'application. Il fera un retour par la suite.

La nouvelle formule pour l'accueil au préscolaire est une réussite. Les parents et l'équipe considèrent que ce fut une belle façon de procéder. Très positif ! Les enfants étaient en confiance, les parents ont aimé aussi. Formule à garder pour les prochaines années !

Mme Bégin informe les membres que l'entrée progressive en 4 ans se fera pour la 1^{re} journée de classe seulement, car les élèves sont peu nombreux (moins d'un demi-groupe). Les deux autres journées se vivront avec le groupe complet soit 7 élèves.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

6. POINTS DE DÉCISION

6.1 Budget d'établissement 2022-23

Mme Catherine Bégin fait la présentation de la préparation budgétaire pour la prochaine année scolaire. Elle répond aux questions des membres. Monsieur Perreault demande comment sera utilisé le surplus budgétaire. Mme Bégin explique qu'il est non prévu de le faire étant donné le déficit au Centre de services scolaire de la Capitale.

M. Guillaume Desrosiers-Bellemare propose l'adoption du budget tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE : -21-22/56

6.2 Campagnes de financement 2021-22

Mme Catherine a sollicité par courriel les membres pour une consultation en lien avec des moyens de financement pour des instruments de musique et l'organisation d'un spectacle au service de garde. Les moments de financement sont en lien direct avec des accès à des prestations d'élèves au coût de 5\$ dans les deux cas (vente de DVD pour le spectacle du service de garde ou un code d'accès You tube pour le spectacle de musique).

Mme Fortin-Boudreault approuve les moyens de financement tel que mentionné lors de la consultation courriel.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

CE : -21-22/57

6.3 Activités proposées au service de garde lors des journées pédagogiques du 2022-23

Mme Nancy Flamand présente la planification faite pour les activités pédagogiques de l'année prochaine. Elle répond aux questions des membres. Il y a peu de sorties en raison des coûts de transport de plus en plus grands.

Mme Marie-Hélène Roy propose l'approbation des activités déposées.

APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ

CE : -21-22/58

6.4 Rapport annuel du conseil d'établissement 2021-22

Mme Geneviève Fortin-Gaudreault fait la lecture du rapport annuel 2021-2022. Aucune modification n'est demandée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE : -21-22/59

6.5 Date de l'assemblée annuelle 2022-23

Il faudra promouvoir la participation des parents. La date retenue est 20 septembre à 19h. Les membres suggèrent que les enseignants en fassent la proposition lors des rencontres de début d'année, que les mandats et impacts possibles soient explicités aux parents et de faire des tirages au besoin.

Mme Claudine Briand recommande la date du 20 septembre à 19h pour l'assemblée générale.

Approuvé à l'unanimité

CE : -21-22/60

6.6. Membres de la communauté à solliciter pour l'an prochain

Il est prévu par la loi d'avoir un membre de la communauté qui siège au CÉ, mais cette personne ne doit pas mettre ses intérêts en priorité ni faire valoir un projet qui pourrait faire office d'un conflit d'intérêts. Nous pourrions regarder dans les CPE ou une personne retraitée, aussi voir avec la directrice des loisirs. Nous continuons à faire des recherches. Les membres sont invités à solliciter de façon informelle les citoyens qu'ils jugent pertinents. Un retour sera fait à la direction, à la précédente ou au plus tard lors de la première rencontre du 1^{er} conseil d'établissement.

Mme Fernanda Bertolini recommande les démarches individuelles en amont de la prochaine année.

Approuvé à l'unanimité

CE : -21-22/61

6.7 Tarification au service de garde

Mme Flamand présente la grille tarifaire proposée pour les frais de garde. Étant donné que nous n'avons pas reçu de directives de la part du MEQ, nous ne pouvons approuver les tarifs proposés. Toutefois les membres sont en faveur d'ajuster la tarification aux directives ministérielles par bloc de présence et non à l'heure et de charger les frais jusqu'à l'entrée étant donné que ce sont les éducateurs du service de garde qui assurent la transition entre la période de service de garde et la période scolaire.

Mme Geneviève Fortin-Boudreault recommande l'approbation des principes d'encadrement des frais chargés aux parents en attendant les encadrements légaux.

Approuvé à l'unanimité

CE : -21-22/62

7. POINTS D'INFORMATION

7.1 Formation obligatoire des membres au conseil d'établissement @ [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec](#) 

7.2 Mot de la responsable du service de garde

Le gala sportif se tiendra le 14 juin, le spectacle du service de garde le 17 juin. Nous avons réussi à offrir de belles activités encore cette année malgré quelques contraintes et plusieurs absences durant toute l'année. Nous prévoyons avoir une belle année 2022-2023! Mme Briand explique le processus de collecte de données, les données observées et répond aux questions des parents.

7.3 Mot de la direction

Mme Catherine Bégin confirme la poursuite de son mandat à l'école des Écrivains pour la prochaine année scolaire. Mme Bégin est fière du sentiment de sécurité observé à notre école. Elle demande à Mme Claudine Briand de partager les informations pertinentes à cet effet.

7.4 Mot de présidence

Madame Fortin-Boudreault remercie les membres du Conseil d'établissement, elle mentionne qu'elle est très satisfaite du déroulement des rencontres et de la participation des membres.

7.5 Mot du représentant au comité de parents

Madame Fortin-Boudreault fait un résumé de ce que Madame Maurice lui a rapporté.

8. AUTRES POINTS

8.1 Traité au point 6.7

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

À déterminer lors de l'assemblée annuelle

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Bertolini propose la levée de l'assemblée à 21 h.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

CE : -21-22/63

Nancy Flamand, secrétaire
